

# Concours « **Mon escapade d'été au Baluchon** », Le règlement détaillé :

## Comment participer

1. Pour être admissible à ce concours, vous devez vous inscrire via le site web du Baluchon
2. Les participants pourront s'inscrire au concours à partir du **5 juillet 2022**. La limite de participation au concours est fixée au **25 août 2022** à midi.
3. Les participants peuvent s'inscrire une fois. Pour s'inscrire, les participants doivent compléter le formulaire de participation. Veuillez noter que ce concours est sécurisé et toutes les inscriptions sont vérifiées.

## Tirage

4. Le tirage au sort ainsi que la désignation du gagnant se feront le **26 août 2022** à midi au bureau des ventes et marketing Le Baluchon Éco-villégiature, 3550, Chemin des Trembles, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, parmi les bulletins admissibles remplis sur le site Internet de Le Baluchon Éco-villégiature avant le **25 août 2022** midi inclusivement.

## Le Prix

5. Un certificat-cadeau **Le Baluchon Éco-villégiature** incluant, une nuitée dans l'une de nos superbes chambres luxueuses, un souper table d'hôte gastronomique de quatre services, un déjeuner gourmand, le passeport plein air et équipements gratuits, l'accès à la piscine intérieure, à la salle d'exercices, au bain tourbillon et le service sur les repas. La valeur du prix est de **650 \$**.
6. La date limite pour utiliser le forfait est le **31 mai 2023** après quoi il ne sera plus valable.
7. Le séjour peut avoir lieu du dimanche au vendredi, sauf lors des occasions suivantes : les samedis, les jours fériés et légaux de Noël, Jour de l'an, fête des Mères, fête des Pères, la Saint-Jean-Baptiste, La Confédération, la fête du Travail, Fête de l'Action de grâce. Il se peut que l'établissement hôte exige un minimum de deux nuitées consécutives. L'établissement hôte (Le Baluchon Éco-villégiature) n'accepte pas le prix pour un samedi soir.
8. La réservation doit être faite obligatoirement au bureau ventes et marketing de Le Baluchon Éco-villégiature, au (819) 268-2555, au moins 15 jours ouvrables avant la date de séjour.

9. À son arrivée à l'hôtel, le détenteur doit remettre au personnel de la réception l'original de son certificat-cadeau. Dans le cas où le détenteur n'a pas en sa possession l'original, l'hôtelier refusera d'honorer la réservation et par conséquent, le séjour. Sous aucune considération, une copie ou toute forme de reproduction ne sera acceptée.
10. Si le détenteur ne respecte pas les modalités de réservations mentionnées ci-dessus, la lettre-cadeau sera annulée et non remplacée.

### **Règlement général**

11. Tout bulletin de participation mutilé, obtenu de source non autorisée, frauduleux, reproduit à la main ou mécaniquement sera automatiquement rejeté.
12. Le prix devra être accepté tel que décerné, il ne peut être substitué, échangé contre une somme d'argent ou transféré et doit être consommé avant le **31 mai 2023**. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant.
13. Tous les frais excédant la valeur du prix seront la responsabilité du détenteur de la lettre-cadeau. Une annulation de la réservation, pour quelque raison que ce soit, entraîne automatiquement l'annulation de la lettre-cadeau. La réservation sera acceptée selon la disponibilité des chambres. Le nombre de chambres allouées aux lettres-cadeaux est limité et il se peut par conséquent, qu'il n'y ait plus de chambres disponibles, même si l'établissement n'affiche pas complet. Aucune extension ne sera accordée.
14. La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.
15. Aucune responsabilité de quelque nature que ce soit ne peut être attribuée aux organisateurs de ce concours dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté.
16. Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés et représentants de Le Baluchon Éco-villégiature, de ses agents et représentants, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion, les membres de Origine artisans hôteliers ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
17. Le Baluchon Éco-villégiature n'assume aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus ou reçus en retard, quelle que soit la raison. Les bulletins de participation deviennent la propriété de Le Baluchon Éco-villégiature et peuvent être utilisés à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous désirez que votre nom soit rayé des listes d'envoi utilisées par Le Baluchon Éco-villégiature, veuillez faire parvenir votre demande par la poste au : 3550, chemin des Trembles, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0 ou via notre site Internet : [www.baluchon.com](http://www.baluchon.com)

18. Les gagnants dégagent de toute responsabilité Le Baluchon Éco-villégiature, son personnel ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
19. Le Baluchon Éco-villégiature se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de natures équivalentes, en cas de non disponibilité due à des facteurs indépendants de leur volonté.
20. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
21. Le règlement du concours est disponible sur notre site Internet :  
[www.baluchon.com](http://www.baluchon.com)
22. Les décisions des organisateurs sont sans appel.